

Politique commune de la pêche: collecte et gestion des données halieutiques, cadre communautaire

1999/0218(CNS) - 02/03/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Elspeth ATTWOOLL (ELDR, UK), le Parlement européen a approuvé la proposition sur la collecte de données de base nécessaire à la politique commune de la pêche. Par ses amendements, le Parlement demande que les États membres constituent des séries agrégées pluriannuelles, étayées scientifiquement, qui incorporent des informations biologiques et économiques. Il souhaite que les données visées par le règlement soient transmises chaque année par les États membres à la Commission et que la Commission présente son premier rapport sur les résultats atteints en matière de collecte avant le 31 décembre 2001.